

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Session ordinaire – Séance du 20 OCTOBRE 2022

Délibération n° 2022-74
BUDGET PRINCIPAL 2022 DU CCAS – DÉCISION MODIFICATIVE N° 2

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Mérignac dûment convoqué par Monsieur Alain ANZIANI, Président du CCAS, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Vice-présidente du Centre Communal d'Action Sociale.

Nombre de membres en exercice : 15

PRÉSENTS : 10

Mesdames, Messieurs : Sylvie CASSOU-SCHOTTE – Vice-Présidente, Arnaud ARFEUILLE, Michèle BOURGEON, Ghislaine BOUVIER, Marie-Ange CHAUSSOY, Sylvie DELUC, Marie-Michelle MAURY, Hélène MAZEIRAUD-PERON, Annie MONBEIG, Jacques NAU.

EXCUSÉS : 5

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI – Président, Kubilay ERTEKIN, Fabienne JOUVET (Pouvoir à Michèle BOURGEON), Émilie MARCHÈS (Pouvoir à Marie-Ange CHAUSSOY), Anne QUEYREIX.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Arnaud ARFEUILLE

Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale rappelle aux membres du Conseil d'Administration qu'il y a lieu d'apporter des modifications au budget du CCAS afin de prendre en compte les délibérations relatives aux créances éteinte, créances admises en non-valeurs et remises gracieuses.

Ces modifications sont les suivantes :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
CHAPITRE 012 – Dépenses de personnel	- 6 464,94 €		
Article 64111 – Rémunération principale	- 6 464,94 €		
CHAPITRE 65 – Autres charges de gestion courante	+ 6 342,54 €		
Article 6541 – Créances admises en non-valeurs	+ 2 256,54 €		
Article 6542 – Créances éteintes	+ 2 086 €		
Article 6577 – Remises gracieuses	+ 2 000 €		
CHAPITRE 67 – Charges exceptionnelles	+ 122,40 €		
Article 673 – Titres annulés (sur exercices antérieurs)	+ 122,40 €		
TOTAL DEPENSES	0 €	TOTAL RECETTES	

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide :

- de voter la décision modificative n° 2 du budget du CCAS.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 20 octobre 2022.

Arnaud ARFEUILLE
Secrétaire de séance



Sylvie CASSOU-SCHOTTE
Vice-Présidente du Centre Communal
d'Action Sociale

